



REUNION DU CONSEIL SYNDICAL **MERCREDI 20 MAI 2026 à 9h30 en nos bureaux**

Présents :

- Messieurs BOCKET, COACHON, LEPESME et PAYET membres du CS,
- Madame THOMAS Julie, Gestionnaire de copropriétés.

Absent excusé : Monsieur RONXIN

A/ Dossier assurance :

Monsieur COACHON fait état des échanges avec l'assurance multirisque de la copropriété, le cabinet DIOT, concernant la refonte du contrat actuel.

Le nouveau contrat sera validé suivant les modifications présentées par la cabinet DIOT.

B/situation comptable :

Monsieur BOCKET fait un point sur la situation comptable actuelle.
RAS.

C/CLOS DES VIGNES :

Suite à la réception d'un courrier recommandé d'une avocate mandatée par LE CLOS DES VIGNES concernant les problèmes rencontrés au niveau des végétaux, il lui sera adressée une réponse en rappelant le constat d'huissier fait par nos soins en 2024, où il apparaît que la haie concernée se situe du côté de leur résidence.

D/Rappels - règlement :

Un rappel sera adressé à l'ensemble des résidents concernant plusieurs points, à savoir :

- Vitesse réduite à l'intérieur de la résidence, à savoir, 10 km/h
- Stationnements des véhicules doit être fait sur des places prévues à cet effet, matérialisées au sol
- Les visiteurs doivent stationner leurs véhicules à l'extérieur de la copropriété, y compris les aides ménagères, le stationnement le long du trottoir étant interdit.
- Les personnes étrangères autres que les services médicaux doivent veiller à ne pas stationner devant les entrées ainsi que sur la voie de circulation
- Lors des visites dans les appartements par infirmières et/ou aides ménagères tôt le matin, il convient de leur rappeler de veiller à la tranquillité du voisinage, notamment lorsque les interventions sont effectuées tôt le matin.
- Les des déménagements et/ou emménagements, les ascenseurs ainsi que les parties communes doivent être protégés, Vous devez être présents et surveiller les personnes intervenants y compris lors de travaux, et ce, afin d'éviter les conflits en fin d'exécution si des détériorations ont été constatées.

E/ Sinistre garage Madame DOUZON :

Une nouvelle relance sera adressée à la société doit effectuer des travaux afin de solutionner les problèmes rencontrés dans le garage de Madame DOUZON.

F/ Pigeons :

Le conseil syndical nous fait part des problèmes rencontrés avec les pigeons sur la résidence.

G/Litige locataires :

Suite à la dernière visite sur site, il a été constaté des odeurs émanant d'un appartement occupé par des locataires. Un courrier avait été adressé à l'agence de location pour leur signaler les faits.

H/ Poste :

Le syndic fait état des problèmes rencontrés par certains résidents avec les publicités.
Un nouveau courrier sera adressé aux services de la Poste afin que ces derniers ne distribuent pas de publicités avec la mention « PAS DE PUBLICITES ».

I/Pergola Monsieur PETRE :

Suite aux travaux effectués par Monsieur PETRE, à savoir la mise en place d'une pergola, une demande a été adressée aux services de la Mairie afin de connaître les distances à respecter par rapport à la limite de propriété.

J/Devis signés :

Une relance sera adressée à la société SRTB concernant les travaux à effectuer au niveau du caniveau à l'arrière de la résidence.

Une relance sera adressée également à la société BEDIER concernant le changement des BAES dans le cadre de la protection incendie.

K/ Travaux votés en assemblée générale :

Un point sera effectué sur les travaux à effectuer sur aux votes de la dernière assemblée générale.

Une relance a été adressée au Notaire afin de recevoir les documents définitifs suite au vote de l'assemblée générale de 2025.